

2.2.2.

Droits humains et syndicaux et Égalité / Israël et Palestine :

Projet de Résolution sur la Palestine et Israël

Proposé par : NUT/Royaume-Uni
Langue originale : anglais

Le 6^{ème} Congrès mondial de l'Internationale de l'Éducation, réuni au Cap, Afrique du Sud, du 22 au 26 juillet 2011 :

Appelle le Bureau exécutif de l'IE à continuer à déployer tous les efforts nécessaires pour promouvoir le dialogue entre les affiliés de l'IE de Palestine et d'Israël.

Soutient:

- i). le droit du peuple palestinien à l'autodétermination;
- ii). le droit des réfugiés palestiniens à retourner dans leur patrie;
- iii). le retrait des troupes israéliennes de tous les territoires occupés; et
- iv). l'enlèvement du « Mur d'Apartheid » construit illégalement.

Considère que la réalisation de la justice pour les Palestiniens amènera la paix au Moyen-Orient et pour le peuple d'Israël.

Condamne l'offensive du Gouvernement israélien sur Gaza en 2009 qui a causé la mort de 1 450 Palestiniens, y compris plus de 400 enfants, et 5 000 blessés, ainsi que la destruction massive et systématique d'infrastructures.

Condamne les attaques de rockets provenant de Gaza contre des civils israéliens. Le Congrès condamne le siège continu de Gaza et exprime son opposition au blocus israélien, qui enfreint le droit international et empêche des approvisionnements vitaux d'atteindre le peuple de Gaza.

Condamne l'attaque perpétrée le 31 mai 2010 par les forces armées israéliennes contre le navire Mavi Marmara, qui a causé la mort de 9 citoyens turcs acheminant une aide humanitaire à Gaza.

Prend acte du Rapport de *Defence of the Child International-Palestine* (DCI-P) indiquant que, chaque année, environ 700 enfants palestiniens des territoires occupés de Cisjordanie sont poursuivis devant les tribunaux militaires israéliens, et que les mauvais traitements et la torture sont fréquents. La Conférence note également qu'Israël classe les Palestiniens comme des adultes à 16 ans, alors que cet âge est de 18 ans pour les Israéliens.

En outre, le Congrès prend acte des preuves fournies par DCI/PS selon lesquelles:

1. les enfants sont régulièrement interrogés sans la présence d'un membre de leur famille ou d'un avocat;
2. les interrogatoires sont rarement enregistrés;
3. 69 pour cent des enfants seraient battus et recevraient des coups de pied;
4. 49 pour cent seraient menacés;

- 57
58 5. 14 pour cent seraient isolés dans leur cellule;
59
60 6. 12 pour cent seraient menacés d'agression sexuelle, notamment de viol;
61
62 7. 32 pour cent seraient forcés à signer des confessions écrites en hébreu, une langue qu'ils ne
63 comprennent pas.
64

65 Le Congrès appelle le Bureau exécutif de l'IE à:

- 66
67 a). exercer des pressions sur le Gouvernement israélien pour qu'il respecte les résolutions des
68 Nations Unies et la décision de la Cour internationale de justice, et qu'il soutienne les
69 démarches du mouvement syndical international en vue de poursuivre ces objectifs;
70
71 b). exercer des pressions sur le Gouvernement israélien pour qu'il accepte que tous les
72 Palestiniens de moins de 18 ans soient classés comme des enfants;
73
74 c). développer une campagne et à consulter DCI/PS, GUPT et PGFTU à propos des moyens à
75 utiliser pour soutenir les enfants et leurs familles;
76
77 d). encourager l'*Israel Teachers Union* à soutenir activement cette initiative;
78
79 e). faire part de la maltraitance des enfants prisonniers palestiniens dans les publications de l'IE,
80 notamment par le biais d'un article de fond et des mises à jour régulières sur le site Internet
81 de l'IE;
82
83 f). œuvrer avec DCI-International et d'autres organisations de défense des droits humains en
84 Israël, en Palestine et ailleurs pour contester la maltraitance des prisonniers et veiller à ce
85 qu'Israël respecte le droit international; et
86
87 g). soutenir une campagne internationale de solidarité vis-à-vis du peuple palestinien par le biais
88 du mouvement syndical international.